

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom(s) :

Domicilié :

Agissant en qualité de.....

Et pour le compte de.....

propriétaire deactions

de la société CORIS BANK INTERNATIONAL SA, société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 32 000 000 000 francs CFA, ayant son siège social au 1242, Avenue du Docteur Kwamé N'Krumah, 01 BP 6585 - Tél. : +226 25 49 10 00 - Ouagadougou – Burkina Faso,

constitue pour mandataire M/Mme :

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, convoquée à Ouagadougou pour le samedi 29 décembre 2018 à 09 heures précises et dont l'ordre du jour est annexé au présent pouvoir.

En conséquence, le mandataire a tous pouvoirs pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, signer toutes feuilles de présence ; prendre part à toutes délibérations et tous votes sur toutes questions à l'ordre du jour.

Le présent pouvoir demeurera valable pour toutes Assemblées qui pourraient être convoquées sur les mêmes questions, au cas où elle ne pourrait délibérer par suite d'un défaut de quorum ou pour toute autre cause entraînant le report à une date ultérieure, de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 décembre 2018.

Fait à, le.....décembre 2018

Signature¹

(1)

Précédée de la mention manuscrite : « **Bon pour pouvoir** »



AVIS DE CONVOCATION
DES ACTIONNAIRES DE CORIS BANK INTERNATIONAL SA
EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires de Coris Bank International SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **samedi 29 décembre 2018 à partir de 09 heures** précises à l'**Hôtel SOPATEL Silmandé SA**, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Point 1** Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'impact global de la réforme du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Point 2** Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'impact global du retraitement des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Point 3** Vote des résolutions.

Les documents relatifs à ladite Assemblée Générale Ordinaire sont disponibles pour consultation par les Actionnaires, **à partir du 14 décembre 2018**, au Siège social de Coris Bank International SA, sis au 1242, Avenue du Docteur Kwamé N'Krumah.

Tout actionnaire pourra participer personnellement à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter par un mandataire de son choix.

Le Président du Conseil d'Administration

Idrissa NASSA

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution : transfert du FRBG en Réserves facultatives

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le Rapport du Conseil d'Administration sur l'impact global de la réforme du Plan Comptable Bancaire (PCB) de l'UMOA sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017 (comptes pro-forma), autorise le transfert du solde du Fonds pour Risques Bancaires Généraux, d'un montant de **5 546 436 222 FCFA**, en Réserves facultatives.

Deuxième résolution : approbation de l'impact global du retraitement des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'impact global de la réforme du Plan Comptable Bancaire (PCB) de l'UMOA sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017 (comptes pro-forma) à intégrer dans les capitaux propres, conformément aux dispositions du PCB Révisé,
- et du rapport des Commissaires aux Comptes,

approuve l'impact global du retraitement des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et son affectation au Report à Nouveau de l'exercice clos au 31 décembre 2017, pour un montant net de **-2 384 377 340 FCFA**, faisant ressortir un Report à Nouveau de **177 729 977 FCFA**.

Troisième résolution : modification de la composition des fonds propres comptables

En conséquence des deux précédentes résolutions, la composition des Fonds Propres Comptables de la Banque est modifiée comme ci-après :

FONDS PROPRES COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 2017 (en FCFA)

LIBELLE	AVANT RETRAITEMENT	RETRAITEMENT	APRES RETRAITEMENT
Capital :	32 000 000 000		32 000 000 000
Primes liées au Capital :	30 500 000 000		30 500 000 000
Réserve spéciale :	17 772 904 166		17 772 904 166
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	5 546 436 222	-5 546 436 222	0
Réserves facultatives :	19 259 383 859	5 546 436 222	24 805 820 081
Report à Nouveau :	2 562 107 317	-2 384 377 340	177 729 977
TOTAL	107 640 831 564	-2 384 377 340	105 256 454 224

Quatrième résolution : pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités, formalités légales, administratives.